



Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 05 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 01 décembre 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, François BOUTIN, Valérie GLUTRON, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Gwenaëlle BOUFFARD, Christel LECLANCHER.

Absents : Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT, Françoise VASSEUR

Absences excusées : Sébastien BROSSARD, Jean-Marc HAINE, Delphine ISIDORE, Philippe JAOUEN, Aurélie MORISSE

Pouvoirs : Sébastien BROSSARD donne son pouvoir à Patrick MAUGARS

Jean-Marc HAINE donne son pouvoir à Patrice LEROUX

Delphine ISIDORE donne son pouvoir à Gloria LE LAY

Aurélie MORISSE donne son pouvoir à Gwenaëlle BOUFFARD

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 8 / Présents : 7 / Pouvoirs : 04 / Votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40

Valérie GLUTRON est nommé(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 20 septembre 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

➤ Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023 -51 Autoriser le maire à demander un fonds de concours pour les travaux d'enfouissement réseaux rue des Prés/Framboisiers

L'estimation des travaux d'enfouissement réseaux rue des Prés et des Framboisiers s'élève à 54 167 euros.

Le FDC de droit commun est mobilisable pour les travaux d'enfouissement réseaux avec le SIEGE sur **la partie investissement.**

Ainsi, un fonds de concours peut être sollicité auprès de la CASE à hauteur de 50% du montant HT.

VOTE : Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter un fonds de concours pour les travaux d'enfouissement réseaux rue des Prés et Framboisiers, à hauteur de 50% du coût HT.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023-52 Achat de 3 panneaux de signalisation du jumelage Incarville-Lijo

Le Maire souhaite soumettre au vote des conseillers l'installation de 3 panneaux de signalisation du jumelage entre Incarville et la ville de Lijo au Portugal.

Le coût s'élève à 800 euros HT maximum.

VOTE : Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'achat des 3 panneaux d'affichage pour signaler le jumelage franco-portugais entre Incarville et Lijo.

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 3

2023-53 : Autoriser le Maire à demander un fonds vert pour financer les travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique de l'école primaire

François Boutin expose aux conseillers qu'il est possible de bénéficier du dispositif « fonds vert » mis en place par la DDTM, afin de participer, à hauteur de 60% du montant HT, aux travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école primaire : ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- Rénovation énergétique : 60 % du montant HT, estimé à environ 700 000 € HT = 420 000 € HT
- Renaturation : 60% du montant HT, estimé à environ 165 000 € HT = 99 000 € HT

Soit environ 519 000 € HT.

VOTE : Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter un financement pour les travaux de l'école primaire auprès de la DDTM via deux axes du dispositif Fonds Vert : les travaux de rénovation énergétique et les aménagements de renaturation.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Questions diverses

- Complémentaire Prévoyance et Santé : labellisation ou convention de participation et prévoir de fixer le montant de participation patronale en vue de saisir le Comité Social Territorial du CDG27.
- Commande de sacs pour les administrés en plus de l'agenda 2023-2024
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : à délibérer en janvier/février 2024.
- Les vœux du Maire : le 12 janvier à 18h00

La séance est levée à 20h10